

Liste des pièces nécessaires à la demande d'agrément en vue d'une adoption

- o Une [copie intégrale de l'acte de naissance](#) et une **copie du livret de famille** si vous avez des enfants – adoptés ou non.
- o **Un bulletin n°3 du casier judiciaire** (s'adresser au ministère de la Justice – Directrice des affaires criminelles et des grâces – Casier judiciaire national – 44079 Nantes cedex 01) ou par [internet](#).
- o **Un certificat médical** (établi par un médecin généraliste inscrit au Conseil départemental de l'Ordre des médecins de votre département de résidence) datant de moins de trois mois, attestant que votre état de santé ainsi que celui des personnes vivant dans votre foyer ne présente pas de contre-indication à l'accueil d'enfant en vue d'adoption.

En application de l'article 100 du code de déontologie médical, ce dernier ne doit pas être votre médecin traitant. Cette mention doit être portée sur le certificat médical.

- o Tout document attestant de vos ressources (copie des derniers bulletins de salaire ou tout autre justificatif de ressources) ;
- o Le questionnaire dûment complété qui vous a été remis lors de la réunion d'information.